

MODIFICATION DE L'OFFRE DES FONDS DE PLACEMENT GARANTI DSF

Foire aux questions

OCTOBRE 2022

Foire aux questions

Modification de l'offre des fonds de placement garanti DSF

Nous nous sommes engagés à faire part, à tous les titulaires de contrat, des modifications apportées aux contrats de fonds de placement garanti de Desjardins Sécurité financière (DSF). **Nous tenons à préciser que nous communiquons tous les changements qui seront apportés aux contrats, mais que ceux-ci ne s'appliquent pas nécessairement à tous les titulaires compte tenu de la situation personnelle de chacun. De plus, à l'exception des changements décrits dans le préavis, les conditions des contrats demeurent inchangées.**

Le présent document vise à vous fournir de l'information utile pour répondre aux questions de vos clients qui recevront le préavis de changement destiné aux titulaires des contrats suivants :

Contrat	Numéro d'article – Préavis	Date d'envoi
Helios2	n° 22056F/E	Vers le 13 septembre 2022
Helios	n° 22057F/E	
Millénia III – Nouvelle Ère (Série 3)	n° 22058F/E	
Millénia III – Première Édition et Millénia III – Nouvelle Ère (Série 1)	n° 22059F/E	
Millénia III – Classique	n° 22060F/E	Vers le 29 août 2022

À noter que les aperçus de fonds pour les nouveaux fonds qui seront ajoutés en novembre 2022 ne sont pas joints aux préavis. **Les versions PDF sont maintenant disponibles.**

Contrat	Numéro d'article – Aperçus de fonds
Helios2 Série 6-8	22056F02 (2022-11) - Série 6-8
Helios2 Série 7	22056F02 (2022-11) - Série 7
Helios Série 5	22057F02 (2022-11) - Série 5

Vous trouverez une version PDF de ces préavis et aperçus de fonds sur Webi dans la manchette et la section Matériel de vente du Contrat Helios2, ainsi qu'à la section [Anciens produits](#) (mot de passe requis) pour les autres contrats. Ils sont également accessibles sur le site de [Desjardins Assurances](#) à la fin août.

Table des matières

Section 1 : Modifications apportées aux Contrats Helios2 et Helios.....	3
1.1 Ajout de nouveaux fonds.....	3
1.2 Fermeture de fonds aux nouveaux dépôts et aux échanges.....	4
1.3 Réduction des honoraires de gestion.....	5
1.4 Fermeture d'options de frais aux nouveaux dépôts.....	5
1.5 Autres changements.....	7
Section 2 : Modifications apportées aux contrats Millénia III.....	8
2.1 Fermeture de fonds aux nouveaux dépôts et aux échanges.....	8
2.2 Fermeture d'options de frais aux nouveaux dépôts.....	9
2.3 Autres changements (contrat Millénia III – Nouvelle Ère Série 3 seulement).....	11
Section 3 : Communications.....	12
Annexe 1 : Fonds de placement garanti DSF pour le Contrat Helios2.....	17
Annexe 2 : Fonds de placement garanti DSF pour le Contrat Helios.....	19
Annexe 3 : Fonds de placement garanti DSF pour les contrats Millénia III et le Régime d'accroissement de l'Impériale (IGP).....	21

Section 1 : Modifications apportées aux Contrats Helios2 et Helios

1. Modifications à la gamme de FPG :
 - Ajout de quatre fonds
 - Fermeture de quatre fonds aux nouveaux dépôts et aux échanges
2. Révision des honoraires pour quatre fonds
3. Fermeture des options de frais avec frais d'acquisition reportés ou frais d'acquisition reportés réduits
4. Autres changements :
 - Changement de nom de quatre FPG
 - Changement à l'objectif de placement d'un FPG

1.1 Ajout de nouveaux fonds

1. Quels sont les nouveaux fonds?

R : Nous ajoutons quatre fonds aux Séries 6, 7 et 8 de la gamme de fonds de placement garanti DSF (DSF FPG) offertes par l'entremise du Contrat Helios2 ainsi qu'à la Série 5 de la gamme de fonds de placement garanti DSF (DSF FPG) offerte par l'entremise du Contrat Helios.

Solution d'investissement

- DSF FPG – 100 % actions

Fonds individuels

- DSF FPG – Équilibré mondial – Desjardins SociéTerre
- DSF FPG – Équilibré mondial croissance – Desjardins
- DSF FPG – Actions mondiales croissance – Desjardins

2. Quand offrirez-vous ces nouveaux fonds?

R : À compter du 28 novembre 2022.

3. Où puis-je trouver de l'information sur ces nouveaux fonds?

R : Plus d'information sera disponible en novembre, au moment du lancement. Vous pourrez consulter les aperçus des fonds sur [Webi](#) ainsi que sur le site de [Desjardins Assurances](#) dans la semaine du 31 août.

4. Est-ce que vous offrirez les nouveaux fonds pour toutes les garanties?

R : Les annexes 1 et 2 présentent la liste complète des fonds et leur disponibilité par garantie.

1.2 Fermeture de fonds aux nouveaux dépôts et aux échanges

1. Quels fonds ne seront plus accessibles pour les nouveaux dépôts et les échanges?

R : Quatre fonds ne seront plus accessibles pour les nouveaux dépôts et les échanges à compter du 25 novembre 2022 à 16 heures :

- DSF FPG – Croissance et revenu – NEI
- DSF FPG – Croissance – NEI Sélect
- DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI
- DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI

Cependant, les dépôts effectués par DPA existants établis avant le 25 novembre 2022 à 16 heures continueront d'être acceptés.

2. Quand fermerez-vous ces fonds?

R : DSF a l'intention de procéder à la fermeture définitive de ces fonds à une date non déterminée à ce moment. Le cas échéant, vous serez informés à l'avance de la fermeture définitive de ces fonds et les clients recevront un préavis de changement. S'ils détiennent un contrat non enregistré, il pourrait y avoir pour eux des incidences fiscales pour l'année d'imposition lors de laquelle la fermeture définitive aurait lieu. Notre but est toujours d'offrir une gamme de FPG des plus compétitives. Même si Desjardins Assurances se réserve le droit de fermer ces FPG définitivement si elle le juge nécessaire, soyez assurés que nous vous informerons à l'avance au moment opportun.

3. Quelles sont les options offertes à mes clients?

R : À ce stade, les clients n'ont rien à faire. Vous êtes les mieux placés pour les conseiller sur la stratégie à suivre selon leur situation.

4. Pourquoi fermez-vous ces fonds aux nouveaux dépôts et aux échanges?

R : Ces fermetures font suite à une recommandation de notre comité de surveillance des fonds qui est au cœur de notre programme de DSF FPG. Son mandat principal est de passer constamment en revue notre offre afin que nous proposons les options de placement les plus susceptibles d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs financiers.

5. Est-ce que ces fermetures auront des incidences fiscales?

R : Pour le moment, à moins que le client effectue un rachat, il n'y a pas d'incidences fiscales.

6. Comment puis-je aider mes clients?

R : Nous avons préparé des listes pour les conseillers qui ont des clients possédant des parts de l'un de ces fonds (contrats enregistrés et non enregistrés). Celles-ci sont disponibles auprès du [service à la clientèle par téléphone ou courriel](#). Vous pouvez ainsi déterminer avec vos clients la stratégie à suivre selon leur situation.

1.3 Réduction des honoraires de gestion

Nous avons révisé les honoraires de gestion applicables à quatre fonds au Contrat Helios2 et au Contrat Helios afin d'être plus concurrentiels.

Ces changements entreront en vigueur le **28 novembre 2022**.

Nom de fonds (actuel)	Réduction	Nouveau RFG – Série 5	Nouveau RFG – Série 6	Nouveau RFG – Série 7	Nouveau RFG – Série 8
DSF FPG – Canadien équilibré – CI Signature	- 0,20 %	2,77 %	2,47 %	1,91 %	2,12 %
DSF FPG – Revenu et croissance – CI Signature	- 0,15 %	2,87 %	2,56 %	2,02 %	2,24 %
DSF FPG – Répartition de l'actif – Cambridge	- 0,10 %	2,77 %	2,48 %	1,96 %	2,14 %
DSF FPG – Mondial de dividendes – Desjardins	- 0,05 %	2,75 %	2,67 %	2,17 %	2,35 %

1.4 Fermeture d'options de frais aux nouveaux dépôts

1. Quelles sont les options de frais qui seront fermées?

R : L'**option de frais de retrait réduits** (option de frais B) et l'**option de frais de retrait différés** (option de frais C) sous Helios2 ainsi que l'**option de frais de rachat différés 3 ans** (option de frais B) et l'**option de frais de rachat différés 6 ans** (option de frais C) sous Helios ne seront plus disponibles pour de nouveaux dépôts conformément à la récente recommandation du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance et des Organismes canadiens de réglementation en assurance.

2. Quand fermerez-vous ces options?

R : À compter du 25 novembre 2022 à 16 heures.

3. Quelles sont les conséquences de la fermeture de ces options de frais pour mes clients?

R : Nous n'accepterons plus les nouveaux dépôts avec l'option de frais B ou l'option de frais C à compter de 16 heures (HE) le 25 novembre 2022. Cependant, les échanges d'un fonds à un autre de parts qui seront associées à l'une de ces options de frais à la date de fermeture seront toujours permis, tant qu'il s'agit de la même option (les transferts entre options différentes, par exemple de B à C, ne sont pas permis). Si votre client a fait des dépôts avec une de ces options de frais avant le 25 novembre à 16 heures (HE), ses parts resteront associées à cette option de frais et des frais continueront de s'appliquer s'il effectue des retraits dans le futur, selon le nombre d'années s'étant écoulées depuis chaque dépôt.

4. Quelles sont les conséquences de la fermeture de ces options de frais pour mes clients qui ont un accord de débits préautorisés (DPA)?

R : Si à la date de la fermeture votre client a un DPA qui prévoit des dépôts avec l'option de frais B ou C, veuillez noter qu'après cette date, les dépôts seront plutôt faits de façon automatique avec l'option de frais A - Frais d'acquisition négociables (pour les contrats Helios) ou avec l'option de frais A - Aucuns frais (pour les contrats Helios2). Votre client n'aura aucuns frais d'acquisition à payer lorsqu'il fera les dépôts (0 %) et aucuns frais de rachat à payer lorsqu'il rachètera des parts associées à cette option de frais. Vous serez rémunéré par le versement d'une commission de suivi tant que votre client détient des parts associées à cette option de frais. Le montant de cette commission sera fixé selon la valeur au marché de ces parts et le taux applicable est indiqué dans l'aperçu de fonds du fonds que votre client a choisi pour ses dépôts.

Contrat	Option de frais fermée	Option de rechange
Helios (Série 5)	<u>Option B</u> Frais de rachat différés (3 ans)	<u>Option A</u> Frais d'acquisition négociables
Helios (Série 5)	<u>Option C</u> Frais de rachat différés (6 ans)	<u>Option A</u> Frais d'acquisition négociables
Helios2 (Séries 6 et 8)	<u>Option B</u> Frais de retrait réduits (3 ans)	<u>Option A</u> Aucuns frais
Helios2 (Séries 6 et 8)	<u>Option C</u> Frais de retrait différés (7 ans)	<u>Option A</u> Aucuns frais

5. Quelles sont les options de frais que je peux continuer à offrir à mes clients?

R : Pour le Contrat Helios2, les options de frais A (Aucuns frais), D (Aucuns frais – Récupération de commission au représentant (36 mois) et E (Aucuns frais – Récupération de commission au représentant (60 mois) seront toujours offertes pour les nouveaux dépôts. Pour le Contrat Helios, l'option de frais A (Frais d'acquisition négociables) sera la seule disponible pour les nouveaux dépôts.

6. Est-ce que ces fermetures auront des incidences fiscales?

R : Non, ces fermetures n'entraînent aucune modification fiscale.

7. Comment puis-je aider mes clients?

R : Nous avons préparé des listes pour les conseillers qui ont des clients avec un accord de débits préautorisés (DPA) dans l'une de ces options de frais. Celles-ci sont disponibles auprès du [service à la clientèle par téléphone ou courriel](#). Vous pourrez alors déterminer avec vos clients la stratégie à suivre selon leur situation.

1.5 Autres changements

A. Changement de nom de quatre FPG

NOM ACTUEL	NOUVEAU NOM
DSF FPG – Croissance – NEI Sélect	DSF FPG – Croissance ER – NEI Sélect
DSF FPG – Canadien équilibré – CI Signature	DSF FPG – Canadien équilibré – CI
DSF FPG – Revenu et croissance – CI Signature	DSF FPG – Croissance et revenu canadien – CI
DSF FPG – Répartition de l'actif – Cambridge	DSF FPG – Répartition de l'actif canadien – CI

B. Changement à l'objectif de placement d'un FPG en raison de la modification de l'objectif de placement du fonds sous-jacent

	NOUVEL OBJECTIF DE PLACEMENT
DSF FPG – Croissance – NEI Sélect*	Équilibrer la croissance de son capital et son revenu en intérêts en investissant principalement dans les parts de fonds sous-jacents individuels de manière à obtenir les positions désirées en actions et en titres à revenu fixe. Ce fonds applique une démarche d'investissement responsable.

*Ce fonds change également de nom comme mentionné plus haut.

Ces changements entrent en vigueur le 28 novembre 2022.

Section 2 : Modifications apportées aux contrats Millénia III

1. Modifications à la gamme de FPG :
 - Fermeture de fonds aux nouveaux dépôts et aux échanges
2. Fermeture des options de frais avec frais d'acquisition reportés ou frais d'acquisition reportés réduits
3. Autres changements :
 - Changement de nom d'un FPG (**contrat Millénia III – Nouvelle Ère Série 3 seulement**)
 - Changement à l'objectif de placement d'un FPG (**contrat Millénia III – Nouvelle Ère Série 3 seulement**)

2.1 Fermeture de fonds aux nouveaux dépôts et aux échanges

1. Quels fonds ne seront plus accessibles pour les nouveaux dépôts et les échanges?

R : À compter du 25 novembre 2022 à 16 heures, certains fonds ne seront plus accessibles pour les nouveaux dépôts et les échanges.

Nom du fonds	Classique	Première Édition et Nouvelle Ère (Série 1)	Nouvelle Ère (Série 3)
DSF FPG – Croissance et revenu – NEI			√
DSF FPG – Croissance – NEI Sélect			√
DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI	√		√

Cependant, les dépôts effectués par DPA existants établis avant le 25 novembre 2022 à 16 heures continueront d'être acceptés.

2. Quand fermerez-vous ces fonds?

R : DSF a l'intention de procéder à la fermeture définitive de ces fonds à une date non déterminée à ce moment. Le cas échéant, vous serez informés à l'avance de la fermeture définitive de ces fonds et les clients recevront un préavis de changement. S'ils détiennent un contrat non enregistré, il pourrait y avoir pour eux des incidences fiscales pour l'année d'imposition lors de laquelle la fermeture définitive aurait lieu. Notre but est toujours d'offrir une gamme de FPG des plus compétitives. Même si Desjardins Assurances se réserve le droit, malgré le report, de fermer ces FPG définitivement si elle le juge nécessaire, soyez assurés que nous vous informerons à l'avance au moment opportun.

3. Quelles sont les options offertes à mes clients?

R : À ce stade, les clients n'ont rien à faire. Vous êtes les mieux placés pour les conseiller sur la stratégie à suivre selon leur situation.

4. Pourquoi fermez-vous ces fonds aux nouveaux dépôts et aux échanges?

R : Ces fermetures font suite à une recommandation de notre comité de surveillance des fonds qui est au cœur de notre programme de DSF FPG. Son mandat principal est de passer constamment en revue notre offre afin que nous proposons les

options de placement les plus susceptibles d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs financiers.

5. Est-ce que ces fermetures auront des incidences fiscales?

R : Pour le moment, à moins que le client effectue un rachat, il n'y a pas d'incidences fiscales.

6. Comment puis-je aider mes clients?

R : Nous avons préparé des listes pour les conseillers qui ont des clients possédant des parts de l'un de ces fonds (contrats enregistrés et non enregistrés). Celles-ci sont disponibles auprès du [service à la clientèle par téléphone ou courriel](#). Vous pourrez alors déterminer avec vos clients la stratégie à suivre selon leur situation.

2.2 Fermeture d'options de frais aux nouveaux dépôts

1. Quelles sont les options de frais qui seront fermées?

R : Les options de frais présentées dans le tableau ci-bas ne seront plus offertes pour de nouveaux dépôts, conformément à la récente recommandation du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance et des Organismes canadiens de réglementation en assurance.

Contrat	Option de frais fermée
Millénia III – Première Édition (Série 1) Millénia III – Nouvelle Ère (Série 1)	Frais de rachat différés (5 ans)
Millénia III – Classique (Série 3)	Frais de rachat différés (7 ans)
Millénia III – Nouvelle Ère (Série 3)	B – Frais de rachat différés (3 ans) C – Frais de rachat différés (5 ans)

2. Quand fermerez-vous ces options?

R : À compter du 25 novembre 2022 à 16 heures.

3. Quelles sont les conséquences de la fermeture de ces options de frais pour mes clients?

R : Nous n'accepterons plus les nouveaux dépôts avec les options de frais de rachats différés à compter de 16 heures (HE) le 25 novembre 2022. Cependant, les échanges d'un fonds à un autre de parts qui seront associées à l'une de ces options de frais à la date de fermeture seront toujours permis. Si votre client a fait des dépôts avec une de ces options de frais avant le 25 novembre à 16 heures (HE), ses parts resteront associées à cette option de frais et des frais continueront de s'appliquer s'il effectue des retraits dans le futur, selon le nombre d'années s'étant écoulées depuis chaque dépôt.

4. Quelles sont les conséquences de la fermeture de ces options de frais pour mes clients qui ont un accord de débits préautorisés (DPA)?

R : Si à la date de la fermeture votre client a un DPA qui prévoit des dépôts avec l'option de frais de rachats différés, veuillez noter qu'après cette date, les dépôts seront plutôt faits de façon automatique avec l'option de frais d'acquisition négociables. Votre client n'aura aucuns frais d'acquisition à payer lorsqu'il fera les dépôts (0 %) et aucuns frais de rachat à payer lorsqu'il rachètera des parts associées à cette option de frais. Vous serez rémunéré par le versement d'une commission de suivi tant que votre client détient des parts associées à cette option de frais. Le montant de cette commission sera fixé selon la valeur au marché de ces parts et le taux applicable est indiqué dans l'aperçu de fonds du fonds que votre client a choisi pour ses dépôts.

Contrat	Option de frais fermée	Option de rechange
Millénia III – Première Édition (Série 1) Millénia III – Nouvelle Ère (Série 1)	Frais de rachat différés (5 ans)	Frais d'acquisition négociables
Millénia III – Classique (Série 3)	Frais de rachat différés (7 ans)	Frais d'acquisition négociables
Millénia III – Nouvelle Ère (Série 3)	B – Frais de rachat différés (3 ans) C – Frais de rachat différés (5 ans)	A – Frais d'acquisition négociables

5. Quelles sont les options de frais que je peux continuer à offrir à mes clients?

R : L'option de Frais d'acquisition négociables sera la seule offerte pour les nouveaux dépôts.

6. Est-ce que ces fermetures auront des incidences fiscales?

R : Non, ces fermetures n'entraînent aucune modification fiscale.

7. Comment puis-je aider mes clients?

R : Nous avons préparé des listes pour les conseillers qui ont des clients avec un accord de débits préautorisés (DPA) dans l'une de ces options de frais. Celles-ci sont disponibles auprès du [service à la clientèle par téléphone ou courriel](#). Vous pourrez alors déterminer avec vos clients la stratégie à suivre selon leur situation.

2.3 Autres changements (contrat Millénia III – Nouvelle Ère Série 3 seulement)

A. Changement de nom d'un FPG

NOM ACTUEL	NOUVEAU NOM
DSF FPG – Croissance – NEI Sélect	DSF FPG – Croissance ER – NEI Sélect

B. Changement à l'objectif de placement d'un FPG en raison de la modification de l'objectif de placement de son fonds sous-jacent

	NOUVEL OBJECTIF DE PLACEMENT
DSF FPG – Croissance – NEI Sélect*	Équilibrer la croissance de son capital et son revenu en intérêts en investissant principalement dans les parts de fonds sous-jacents individuels de manière à obtenir les positions désirées en actions et en titres à revenu fixe. Ce fonds applique une démarche d'investissement responsable.

*Ce fonds change également de nom comme mentionné plus haut.

Ces changements entrent en vigueur le 28 novembre 2022.

Section 3 : Communications

1. Quand aviserez-vous les clients de ces changements?

R : Nous posterons les Préavis de changements aux clients pour tous les contrats à partir du 29 août 2022. Les Préavis de changement et les aperçus des fonds seront disponibles sur Webi dans la semaine du 22 août 2022 et sur le site desjardinsassurancevie.com vers la fin août.

	Préavis	Aperçus des fonds	Date d'envoi prévue
Préavis de changement Millénia III Classique		s. o.	À partir du 29 août 2022
Préavis de changement Millénia III Première édition et Nouvelle Ère (Série 1)		s. o.	À partir du 13 septembre 2022
Préavis de changement Millénia III Nouvelle Ère (Série 3)		s. o.	
Préavis de changement Helios			
Préavis de changement Helios2			

2. Quand le matériel réglementaire et promotionnel du Contrat Helios2 sera-t-il mis à jour?

R : Les documents Contrat et notice explicative et Aperçus des fonds seront mis à jour pour l'entrée en vigueur de ces modifications en novembre 2022. Vous pourrez commander des exemplaires à l'entrepôt en novembre en utilisant les numéros d'article suivants :

- Contrat et notice explicative (13188F/E)
- Aperçus des fonds (13188F01/E01)

De plus, les propositions de Contrat et le formulaire « Directives du client » ainsi que la Grille de fonds seront aussi mis à jour d'ici l'entrée en vigueur des changements, en novembre prochain. Ils seront disponibles sur Webi et à l'entrepôt. Vous pourrez commander des exemplaires à l'entrepôt en novembre en utilisant les numéros d'article suivants :

- Proposition de Contrat Helios2 (13137F/E)
- Proposition de Contrat Helios2 (13138F/E)
- Proposition de Contrat Helios2 (13139F/E)
- Directives du client (13140F/E)
- Grille de fonds Helios2, Helios, Millénia III (Première Édition, Classique et Nouvelle Ère) et IGP (20105F/E)

Le matériel promotionnel sera mis à jour et nous vous aviserons lorsque les versions imprimées seront disponibles. L'information sur nos sites Internet, incluant les versions PDF de tous les documents, sera à jour en novembre 2022.

3. Comment les clients qui établissent un nouveau Contrat Helios2 seront-ils avisés des changements d'ici la publication de la nouvelle version du document *Contrat et notice explicative*?

R : Pour les contrats ouverts entre fin août et le 28 novembre, nous vous demandons de remettre une copie du préavis au client avec le document *Contrat et notice explicative*. Des copies des préavis seront disponibles à l'entrepôt pour que vous puissiez en commander. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

4. J'ai besoin de soutien. Qui peut m'aider?

R : Si vous avez des questions ou désirez obtenir plus d'information, adressez-vous à votre directeur ou conseiller régional des ventes ou au service à la clientèle des FPG, aux coordonnées figurant aux pages suivantes :

Québec — Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Saguenay, Côte-Nord, Bas St-Laurent et Gaspésie

Marie-Chantal Landry

Directrice régionale des ventes
marie-chantal.a.landry@desjardins.com
Téléphone : 418 955-2447

vacant

Conseiller régional des ventes

Québec — Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Mauricie et Abitibi

Jean-François Ratelle

Directeur régional des ventes
jfratelle@desjardins.com
Téléphone : 514 891-7267
Téléphone sans frais : 1 877 750-8700,
poste 5578656

Nathalie Nepveu

Conseillère régionale des ventes
nnepveu@desjardins.com
Téléphone : 514 285-3141
Téléphone sans frais : 1 877 750-8700,
poste 5578585

Québec — Montréal et Laval

Patrick Jean-Mary

Directeur régional des ventes
patrick.jean-mary@desjardins.com
Téléphone : 514 213-4243

Sima Etezadi

Conseillère régionale des ventes
sima.a.etezadi@desjardins.com
Téléphone : 514 285-3065
Téléphone sans frais : 1 877 750-8700,
poste 5573065

Québec — Montréal / Centre-ville

Ahmad Kraidli

Directeur régional des ventes
ahmad.kraidli@desjardins.com
Téléphone : 514 607-9449

vacant

Conseiller régional des ventes

Québec — Montérégie, Centre-du-Québec et Estrie

Jay Kamlia

Directeur régional des ventes
jay.kamlia@desjardins.com
Téléphone : 514 212-5830

Eric Ayala

Conseiller régional des ventes
eric.ayala@desjardins.com
Téléphone : 514 281-2327
Téléphone sans frais : 1 877 750-8700
poste 5552327

Atlantique

Jeff Farquhar

Directeur régional des ventes
jeff.farquhar@desjardins.com
Téléphone : 902 499-2239

Dylan Young

Conseiller régional des ventes
dylan.young@desjardins.com
Téléphone : 902 494-1092
Téléphone sans frais : 1 877 906-5551,
poste 5593032

Ottawa et Ontario — Est

Cem Esen

Directeur régional des ventes
cem.esen@desjardins.com
Téléphone : 613 859-2779

Silviu Burlibasa

Conseiller régional des ventes
silviu.burlibasa@desjardins.com
Téléphone : 613 224-8478
Téléphone sans frais : 1 877 806-5551,
poste 5591118

Grand Toronto — Est

Sadaf Chowdhury

Directeur régional des ventes
sadaf.chowdhury@desjardins.com
Téléphone : 416 729-7087

Tyson Kash

Conseiller régional des ventes
tyson.kash@desjardins.com
Téléphone : 416 926-5012
Téléphone sans frais : 1 877 906-5551,
poste 5596598

Toronto / Centre-ville

Vacant

Directeur régional des ventes
Téléphone :

Vacant

Conseiller régional des ventes

Téléphone :
Téléphone sans frais :

Toronto / Centre-ville

Jackson Lin

Directeur régional des ventes
jackson.lin@desjardins.com
Téléphone : 416 938-0816

Nicholas Toigo

Conseiller régional des ventes
nicholas.toigo@desjardins.com
Téléphone : 416 607-3198
Téléphone sans frais : 1 877 906-5551,
poste 5443198

Grand Toronto — Nord et Ontario — Nord-Ouest

Vacant

Directeur régional des ventes
Téléphone :

Vacant

Conseiller régional des ventes

Téléphone :
Téléphone sans frais :

Grand Toronto — Ouest

George Iovankas

Directeur régional des ventes
georgeiovankas@desjardins.com
Téléphone : 416 402-5378
Téléphone sans frais : 1 877 906-5551,
poste 5592213

Emelia Dandan

Conseillère régionale des ventes
emelia.dandan@desjardins.com
Téléphone : 416 926-5013
Téléphone sans frais : 1 877 906-5551,
poste 5591635

Golden Horseshoe et Kitchener — Waterloo

Daniel Mondou

Directeur régional des ventes
daniel.mondou@desjardins.com
Téléphone : 416 659-6382

Grant Lycouretzos

Conseiller régional des ventes
grant.lycouretzos@desjardins.com
Téléphone : 416 926-5017
Téléphone sans frais : 1 877 806-5551,
poste 5590024

Ontario — Sud-Ouest

Matthew Stevenson

Directeur régional des ventes
matthew.stevenson@desjardins.com
Téléphone : 519 767-8715

Tamara Wrzesniewski

Conseillère régionale des ventes
tamara.wrzesniewski@desjardins.com
Téléphone : 5149-430-6450
Téléphone sans frais : 1 877 806-5551,
poste 5594047

Manitoba et Saskatchewan

Will Hall

Directeur régional des ventes
will.hall@desjardins.com
Téléphone : 205 588-7331

Leigh Middleton

Conseiller régional des ventes
leigh.middleton@desjardins.com
Téléphone : 403 774-2006
Téléphone sans frais : 1 877 398-2470
poste : 5025704

Calgary et Alberta — Nord

Benjamin Sylvester

Directeur régional des ventes
benjamin.sylvester@desjardins.com
Téléphone : 403 589-4490

Jess Thorgeirson

Conseillère régionale des ventes
jess.thorgeirson@desjardins.com
Téléphone : 403 532-6605
Téléphone sans frais : 1 877 398-2470,
poste 5026605

Calgary et Alberta — Sud

Carter Gathercole

Directeur régional des ventes
carter.gathercole@desjardins.com
Téléphone : 403 589-7424

Vacant

Conseiller régional des ventes

Téléphone :
Téléphone sans frais :

Colombie-Britannique — Vallée du Fraser, Lower-Mainland, intérieur et Nord

Samuel Marceau

Directeur régional des ventes
samuel.marceau@desjardins.com
Téléphone : 236 334-7707

Vacant

Conseiller régionale des ventes

Téléphone :
Téléphone sans frais :

Colombie-Britannique — l'île de Vancouver, Tri-Cities et Lower-Mainland

John Li

Directeur régional des ventes
john.li@desjardins.com
Téléphone : 604 349-6168

Brandon Crowther

Conseiller régional des ventes
brandon.crowther@desjardins.com
Téléphone : 604-718-4427
Téléphone sans frais : 1-877-398-2470, poste 5024427

Service à la clientèle des FPG

1 877 647-5435
fpgserviceclients@dsf.ca

Annexe 1 : Fonds de placement garanti DSF pour le Contrat Helios2

À compter du 28 novembre 2022

Nom du fonds	Helios2 – 75/75	Helios2 – 75/100 i	Helios2 – 100/100 i	Helios2 – 75/100 GRV (échanges de parts seulement)
SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT				
DSF FPG – Sécuritaire	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Modéré	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Équilibré	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Croissance	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Croissance maximale	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – 100 % actions	✓	✓	✓	S. O.
PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE				
DSF FPG – Conservateur – Desjardins SociétéTerre	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Modéré – Desjardins SociétéTerre	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Équilibré – Desjardins SociétéTerre	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Croissance – Desjardins SociétéTerre	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins SociétéTerre	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – 100 % actions – Desjardins SociétéTerre	✓	✓	✓	S. O.
PORTEFEUILLES FNB AVISÉ				
DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Conservateur – Desjardins FNB Avisé	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Équilibré – Desjardins FNB Avisé	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Croissance – Desjardins FNB Avisé	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins FNB Avisé	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – 100 % actions – Desjardins FNB Avisé	✓	✓	✓	S. O.
FONDS INDIVIDUELS				
Revenu				
DSF FPG – Marché monétaire	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Obligations canadiennes	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Obligations mondiales tactique – Desjardins	✓	✓	✓	✓
Équilibré et répartition d'actif				
DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel*	✓	✓	S. O.	✓
DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel*	✓	✓	S. O.	✓
DSF FPG – Canadien équilibré – Fidelity	✓	✓	S. O.	S. O.
DSF FPG – Revenu mensuel américain – Fidelity	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Équilibré mondial – Desjardins SociétéTerre	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Global équilibré – Jarislowsky Fraser	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Canadien équilibré – Fiera Capital	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel*	✓	✓	S. O.	✓
DSF FPG – Répartition de l'actif – CI	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Canadien équilibré – CI	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Revenu et croissance – CI	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Équilibré mondial croissance – Desjardins	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Croissance et revenu – NEI*	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Croissance ER – NEI Sélect*	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel*	✓	✓	S. O.	S. O.
Actions canadiennes				
DSF FPG – Revenu de dividendes – Desjardins	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI*	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins	✓	✓	✓	S. O.

DSF FPG – Actions canadiennes – Jarislowsky Fraser	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Actions canadiennes – Fidelity Frontière Nord ^{MD}	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett*	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI*	✓	✓	S. O.	S. O.
DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett*	✓	✓	S. O.	S. O.
Nom du fonds	Helios2 – 75/75	Helios2 – 75/100 i	Helios2 – 100/100 i	Helios2 – 75/100 GRV
Actions étrangères				
DSF FPG – Actions américaines – MFS	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Actions américaines valeur – Desjardins	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Mondial de dividendes – Desjardins	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Actions mondiales – Desjardins	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Actions mondiales – MFS	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Actions mondiales croissance – Desjardins	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Actions internationales – MFS	✓	✓	✓	S. O.
DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins	✓	✓	✓	S. O.

*Fonds fermés aux nouveaux dépôts et aux échanges

^{MD} Fidelity Frontière Nord est une marque de commerce déposée de FMR Corp.

Annexe 2 : Fonds de placement garanti DSF pour le Contrat Helios

À compter du 28 novembre 2022

Solutions d'investissement	Admissibilité aux Garanties optionnelles (échanges de parts seulement)
DSF FPG – Sécuritaire	X
DSF FPG – Modéré	X
DSF FPG – Équilibré	X
DSF FPG – Croissance	X
DSF FPG – Croissance maximale	
DSF FPG – 100 % actions	
PORTFEUILLES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	
DSF FPG – Conservateur – Desjardins SociétéTerre	X
DSF FPG – Modéré – Desjardins SociétéTerre	X
DSF FPG – Équilibré – Desjardins SociétéTerre	X
DSF FPG – Croissance – Desjardins SociétéTerre	X
DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins SociétéTerre	
DSF FPG – 100 % actions – Desjardins SociétéTerre	
PORTFEUILLES FNB AVISÉ	
DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé	X
DSF FPG – Conservateur – Desjardins FNB Avisé	X
DSF FPG – Équilibré – Desjardins FNB Avisé	X
DSF FPG – Croissance – Desjardins FNB Avisé	X
DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins FNB Avisé	
DSF FPG – 100 % actions – Desjardins FNB Avisé	
Fonds individuels	
Revenu	
DSF FPG – Marché monétaire	X
DSF FPG – Obligations canadiennes	X
DSF FPG – Obligations mondiales tactique – Desjardins	X
Équilibré et répartition d'actif	
DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel*	X
DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel*	X
DSF FPG – Canadien équilibré – Fidelity	X
DSF FPG – Revenu mensuel américain – Fidelity	
DSF FPG – Équilibré mondial – Desjardins SociétéTerre	X
DSF FPG – Canadien équilibré – Fiera Capital	X
DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel*	X
DSF FPG – Répartition de l'actif – CI	
DSF FPG – Canadien équilibré – CI	X
DSF FPG – Revenu et croissance – CI	X
DSF FPG – Équilibré mondial croissance – Desjardins	X
DSF FPG – Croissance et revenu – NEI*	X
DSF FPG – Croissance ER – NEI Sélect*	X
DSF FPG – Global équilibré – Jaislowsky Fraser	X
DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel*	X**
Actions canadiennes	
DSF FPG – Revenu de dividendes – Desjardins	X**
DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI*	
DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins	
DSF FPG – Actions canadiennes – Fidelity Frontière Nord ^{MD}	
DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett*	
DSF FPG – Actions canadiennes – Jaislowsky Fraser	X**
DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI*	
DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett*	
Actions étrangères	
DSF FPG – Actions américaines – MFS	
DSF FPG – Actions américaines valeur – Desjardins	
DSF FPG – Mondial de dividendes – Desjardins	
DSF FPG – Actions mondiales – Desjardins	
DSF FPG – Actions mondiales – MFS	X**
DSF FPG – Actions mondiales croissance – Desjardins	

DSF FPG – Actions internationales – MFS	
DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins	

*Fonds fermés aux nouveaux dépôts et aux échanges.

** Non admissible à la GRV2

^{MD} Fidelity Frontière Nord est une marque de commerce déposée de FMR Corp.

Annexe 3 : Fonds de placement garanti DSF pour les contrats Millénia III et le Régime d'accroissement de l'Impériale (IGP)

À compter du 28 novembre 2022

	IGP	Première Édition	Classique	Nouvelle Ère	
		Série 1	Série 3	Série 1	Série 3
Fonds individuels					
Revenu					
DSF FPG – Marché monétaire	✓	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Obligations canadiennes		✓	✓	✓	✓

Équilibré et répartition d'actif					
DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel*					✓
DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel*					✓
DSF FPG – Canadien équilibré – Fidelity					✓
DSF FPG – Canadien équilibré – Fiera Capital		✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel*					✓
DSF FPG – Croissance et revenu – NEI*					✓
DSF FPG – Croissance ER – NEI Sélect*					✓
DSF FPG – Global équilibré – Jarislowsky Fraser			✓		✓
DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel*					✓
Actions canadiennes					
DSF FPG – Revenu de dividendes – Desjardins			✓		✓
DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins	✓	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Actions canadiennes – Fidelity Frontière Nord ^{MD}					✓
DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett*	✓	✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Actions canadiennes – Jarislowsky Fraser					✓
DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI*			✓		✓
DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett*			✓		✓

Actions étrangères					
DSF FPG – Actions américaines – MFS			✓		✓
DSF FPG – Actions américaines valeur – Desjardins		✓	✓	✓	✓
DSF FPG – Actions mondiales – MFS					✓
DSF FPG – Actions internationales – MFS		✓	✓	✓	✓

*Fonds fermés aux nouveaux dépôts et aux échanges.

^{MD} Fidelity Frontière Nord est une marque de commerce déposée de FMR Corp.